

# *Permanences pour les inscriptions en 1<sup>ère</sup> secondaire.*

*Athénée Royal Paul Delvaux n° de Fase générale : 0747*

*n° de Fase implantation des Villas : 1319*

*n° de Fase implantation de Lauzelle : 1320*

## **1<sup>ère</sup> phase : du 19 février au 09 mars 2018 inclus**

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
  - de 8 h 30 à 12 h 00
  - de 13 h 30 à 17 h 00
  - Sauf le vendredi 09 mars jusque 15 h 00
- et le mercredi 21 février de 8 h 00 à 16 h 30.
- les mercredis 28 février et 07 mars :
  - de 8 h 30 à 13 h 30

**Du 10 mars au 22 avril inclus, aucune demande d'inscription ne peut être réalisée.**

## **2<sup>ème</sup> phase : à partir du 23 avril, reprise des inscriptions.**

Sur base des critères du décret, les établissements secondaires attribuent, en recourant au classement si nécessaire, les places qu'il leur revient d'attribuer.

Les inscriptions ont lieu durant les heures d'ouvertures des bureaux et sur rendez-vous au 010/420 420 :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
- le mercredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Le dispositif des inscriptions en 1<sup>ère</sup> année commune du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire repose sur la remise par les parents de l'élève ou la personne investie de l'autorité parentale, d'un formulaire unique d'inscriptions FUI dans l'établissement correspondant à leur 1<sup>ère</sup> préférence.

Ce formulaire unique d'inscription vous est remis en main propre par l'école fondamentale où est inscrit votre enfant en 6<sup>ème</sup> primaire.

Chaque formulaire, muni d'un numéro unique, est propre à un élève.

Les formulaires sont accompagnés d'un document informatif à l'attention des parents et relatif aux modalités d'inscription en 1<sup>ère</sup> commune pour l'année scolaire 2018 – 2019.

## **DOCUMENTS NÉCESSAIRES :**

- lors de l'inscription :

- Le Formulaire Unique d'Inscription : si notre établissement est votre premier choix et si ce n'est pas le cas, le numéro unique se trouvant sur ce FUI.
- Le volet confidentiel : à remettre sous enveloppe fermée lors de la demande d'inscription reprenant vos choix d'établissements secondaires (de la première à la dernière préférence)

- Fin juin :

- le certificat d'Enseignement de base (CEB) : document original et **signé par l'enfant**.
- l'attestation de suivi linguistique : document original.